



DOUANE

FLASH INFO

JEUX OLYMPIQUES ON AVANCE EN MOON-WALK

LE CSA DE RÉSEAU DU 9 FÉVRIER N'A PAS PERMIS D'AVANCER SUR LE DOSSIER JO, OU SI PEU. IL FAUT DIRE QUE LE MINISTRE A ÉTÉ NOMMÉ LA VEILLE ET QUE DEPUIS 15 JOURS IL N'Y A PERSONNE POUR PRENDRE UNE DÉCISION. CONCRÈTEMENT SUR LA QUESTION JO LE FONCTIONNEMENT DE LA DOUANE DEVIENT FÉODAL, CHAQUE DIRECTION DANS SON COIN FAISANT À SA SAUCE, SANS RESPECT DES DIRECTIVES DE LA DG ET SANS RESPECT DES RÈGLES RH ÉLÉMENTAIRES.

MONTANT DE L'INDEMNITÉ

Notre alerte sur l'asymétrie entre les annonces du ministre de l'Intérieur et les dernières projections pour la Douane sont prises en compte par la Directrice Générale. Elle va rencontrer le ministre à l'issue de ce CSA et va demander l'harmonisation de la mesure indemnitaire. Aura-t-elle gain de cause ? Réponse probablement au cours de cette semaine.

Pour la CFDT Douane, nous ne pouvons accepter que les Douaniers, qui défilent le 14 juillet avec la Police Nationale soient traités différemment et plus mal.

Notons que les dernières attaques au couteau ont eu lieu Gare du Nord et Gare de Lyon.

Qui travaille dans ces gares ? Nous. Notre présence est quotidienne sur l'ensemble du territoire, nous sommes en première ligne ne l'oublions pas !

UNITÉS CONCERNÉES

La liste des unités concernées vient d'être mise à jour ([cliquer ICI](#)). Il s'agit des unités pour lesquelles il y aura des restrictions de congés et des missions liées à la bonne marche des JO, en contrepartie elles seront éligibles à une prime dont nous ne connaissons pas aujourd'hui le montant (cf ci-dessus). La CFDT Douane alerte la Directrice Générale sur les brigades et bureaux qui ne sont pas repris et pour lesquels les Directions font du forcing pour imposer des restrictions de congés et des missions de renfort en direction de structures qui, elles, sont reprises. Une situation baroque qui ne peut être acceptée.

En réponse, la Directrice Générale explique que la liste des unités reprises n'a pas vocation à être massivement élargie mais que pour autant, si la situation décrite ci-dessus était confirmée, elle prendrait des mesures pour intégrer lesdites unités à la liste.

Ainsi, si vous êtes aujourd'hui dans une unité non reprise dans la liste, et que l'on vous impose des contraintes de congés et des missions de renfort, nous vous demandons de nous faire remonter la situation afin que nous puissions interférer en votre faveur.



FONCTIONNEMENT DE LA PRIME

Contrairement à certains errements locaux, la DG a réaffirmé quelques acquis et principes :

- La prime sera versée à **l'ensemble des agents des unités reprises**, personne ne sera exclu sous prétexte qu'il soit spécialiste (par exemple). La seule restriction concerne les congés bonifiés (qui seront accordés mais qui excluent le/la bénéficiaire de la prime).
- **Les agents qui n'ont pas de prime ne doivent pas avoir de contrainte.** (D'où la nécessité de nous alerter !).
- Concrètement **le niveau de la prime n'est pas stabilisé et c'est inadmissible à 4 mois des JO.** À ce stade nous nous garderons bien d'alimenter les rumeurs, nous attendons une annonce ferme et consolidée. Ce qui semble certain (quoique !), c'est qu'il y aura 3 niveaux de prime qui correspondront à 3 niveaux de mobilisation. Nous voilà bien avancés !
- La prime sera visiblement **modulée** en fonction d'un taux de présence obligatoire durant une période donnée. Le problème c'est qu'à ce stade les informations qui nous sont données sont contradictoires. En effet, un document douane prévoit des taux de mobilisation de 100 %, de 80 à 100 % et de 50 à 80 % et un document ministériel semble instauré un taux de 90 % qui sort de nulle part. De même, concernant les périodes de restrictions de congés, chaque DI fait actuellement comme bon lui semble. La CFDT demande à la DG de remettre de l'ordre dans la maison.
- Contrairement à ce qui circule dans les services, la DG ne limite pas le nombre de **congés** à 15 jours mais assure à tous les agents un **minimum de congés de 15 jours**. Si le taux de présence est atteint, rien n'empêche d'accorder plus de 15 jours de congés, bien au contraire.
- Concernant l'influence des arrêts maladie sur la prime, une notice ministérielle évoque la nécessité de ne pas être absent pour arrêt maladie pendant plus de la moitié de la période de référence pour être éligible à la prime. Problème ! Personne ne semble être en capacité de définir précisément cette période. À suivre donc.

SPÉCIFICITÉS ÎLE-DE-FRANCE

- La **question transports** avance un peu. L'Administration fera une prise en charge complémentaire des 25 % du Pass Navigo, ce qui fera une prise en charge de 100%. Pour les agents utilisant usuellement leur voiture, 300 Pass Navigo seront achetés et distribués. Par contre, à la question sur la durée de cette prise en charge aucune réponse ne nous a été apportée. Il convient donc d'arbitrer rapidement, **la CFDT demande bien sûr que cette durée soit la plus longue possible, il serait même judicieux de pérenniser cette prise en charge pour des raisons évidentes d'attractivité.**
- Concernant la **prise en compte des repas** rien ne semble avancer. Tous les restaurants collectifs seront fermés et on s'attend à une inflation massive des prix. La possibilité de livrer des plateaux repas semble irréaliste.
Pour la CFDT il n'existe qu'une seule solution, c'est de donner des Tickets Repas supplémentaires. Nous exigeons une solution rapide.

RENFORTS PARIS SPÉ : LA COPIE EST ENTIÈREMENT À REVOIR

La DG souhaite proposer des logements gratuits à l'ensemble des agents Paris Spé en renfort en Île-de-France. **Une fausse bonne idée** puisqu'en conséquence, les collègues Paris Spé ne toucheraient pas le taux de nuitée !!!

La CFDT a d'ores et déjà annoncé clairement que dans ces conditions il faudra qu'elle se passe de ces renforts car nos collègues Paris Spé vont se mobiliser et leur colère va faire du bruit.

Les agents Paris-Spé auto-financent une prime de suggestion liée à la contrainte forte de mobilité qu'ils vivent au quotidien en gérant au mieux les taux de missions qui leur sont octroyés. Si le taux de nuitée leur est supprimé, la compensation de la mobilité n'existe plus.

La CFDT a demandé et obtenu le retrait provisoire de cette mesure. La DG va réétudier ce point. Nous reviendrons vers les collègues rapidement et demandons que le DI Île de France s'empare de ce dossier avec les représentants du personnel Paris Spé, car clairement la gratuité du logement les pénalise.

Il existe des solutions, saisissons-les.

STAGIAIRES

Les 240 stagiaires de la 6^è session d'ACP2 seront envoyés en renfort dans les inter régions. La DG confirme que les stagiaires mobilisés seront éligibles à la prime. De même l'hébergement et les frais de transport seront pris en charge par l'Administration.

La CFDT demande que ces points soient consolidés, notamment pour les frais de transport, pour lesquels nous exigeons l'attribution d'un Pass Navigo pour celles et ceux qui renforceront les unités franciliennes.

GARDES D'ENFANTS

La Mutuelle Des Douanes MDD a mis en place à titre provisoire une aide à la garde des enfants âgés de 0 à 6 ans destinée aux familles adhérentes et mobilisées pour les JOP. La Mutuelle prendra en charge 50 % du coût de la prestation sur présentation de la facture acquittée et d'un justificatif. **Il faut bien sûr remercier la MDD de cette démarche. Il est dommageable que ce soit notre Mutuelle historique qui soit dans l'obligation de mettre en place un secours et de se substituer à l'employeur. En tout cas, un grand merci à la MDD.**

De son côté, la DGDDI commence à se pencher sur la question des **chèques CESU** (Chèque Emploi Service Universel) qui permettent de prendre en charge en partie des frais de gardes d'enfant. L'objectif de la DGDDI étant de s'aligner sur le dispositif du ministère de l'Intérieur qui a obtenu le doublement de la valeur de ce chèque. A ce stade rien n'est acquis.

SERVICES AG-CO:

La CFDT est aussi intervenue pour signaler le travail colossal qui sera fait en amont et en aval des JO par les services AG-CO (Dédouanement, service de la Masse, service support ...). Ainsi, nous réclamons une prime de reconnaissance pour l'ensemble des personnels mobilisés.

EN CONCLUSION

La Douane a pris du retard et la question centrale de la prime reste inconnue, tant dans son montant que dans les conditions de son attribution. Quant aux services dit « non impactés » et qui pourtant reçoivent de la part de leurs Directeurs Régionaux des contraintes de congés, il convient désormais de les intégrer au dispositif indemnitaire.

Face à l'urgence, au manque de lisibilité et aux errements locaux, la DG va réunir de nouveau et assez rapidement les représentants du personnel.

Faites-nous remonter toutes vos remarques.

À 4 MOIS DES JO, LA DOUANE REMPORTE DÉJÀ LA MÉDAILLE D'OR DANS LA CATÉGORIE CHAOS ET TOUJOURS AUCUNE PRIME SUR LE PODIUM !